

Conseil municipal | Séance du 30 juin 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-06-30-31 | Élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de la Métropole Rouen Normandie - Débat sur les orientations

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 24 juin 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 30 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëticia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Mathieu Vilela, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski.

Etaient excusés :

Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Juliette Biville

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'environnement, notamment ses articles L 581-14 et suivants, et R 581-72 et suivants,
- Le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 153-1 et suivants, et R 153-1 et suivants,
- La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (ENE),
- Le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes,
- Les statuts de la Métropole,
- La Conférence métropolitaine des maires des communes membres de la Métropole Rouen Normandie réunie le 15 octobre 2019, et le compte-rendu établi lors de cette conférence,
- Les Règlements locaux de publicité actuellement en vigueur sur le territoire de la Métropole,
- La délibération du conseil métropolitain du 16 mai 2022 prenant acte de la présentation des orientations générales du RLPi et de la tenue des débats.

Considérant :

- La présentation des orientations générales du RLPi et les débats du Conseil métropolitain
- qu'afin de formaliser la démarche, l'organe délibérant de la commune a ouvert, au sein du Conseil municipal, sur la base du document exposé ce jour, un débat, similaire à celui du Conseil métropolitain, sur les orientations du RLPi.

Prend acte de la présentation des orientations générales du RLPi et de la tenue d'un débat en séance sur celles-ci, en application des dispositions combinées des articles L 581-14-1 du Code de l'environnement et L 153-12 du Code de l'urbanisme.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 04/07/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20220630-lmc127054-DE-1-1

Affiché ou notifié le 4 juillet 2022